Lire en troisième page

PROCHE-ORIENT: NÉGOCIATIONS ENTAMÉES

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

N° 194 — Mercredi 26 août 1970

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 3 10 88, tél adm. et publ. (039) 3 10 87. CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13 — 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

«Le marché du logement aux mains de l'Etat?»

C'est ce que les adversaires de l'initiative du droit au logement prétendent être la fatale conséquence de l'initiative soumise à la votation populaire du 24 septembre.

L'initiative demande que la Confédération se préoccupe du marché du logement, de la pénurie de logements à loyer modéré dans les villes, pénurie qui, selon la loi de l'offre et de la demande favorise la spéculation et provoque un renchérissement du coût de la vie qui équivaut à une inquiétante dévaluation de la monnaie.

Or, la Confédération pour combattre cette dévaluation fixe des prix pour un grand nombre de denrées de première nécessité. C'est le Conseil fédéral qui fixe le prix du lait, à un centime près, le prix du beurre et des produits laitiers. Il fixe le prix des fruits du pays, le prix de l'essence, les taxes postales, les tarifs de chemin de fer; les communes fixent le prix des transports publics, du gaz, de l'électricité, de l'eau. Le Conseil fédéral ferme les frontières aux importations de fruits et légumes étrangers pour permettre l'écoulement des produits du pays. Et je pourrais continuer cette énumération du dirigisme et des mesures prises par les autorités pour obtenir un équilibre du marché en faveur des paysans, des consommateurs, des usagers.

Le logement n'est-il pas pour une famille aussi important et plus nécessaire que le lait ou les fruits? Si le Conseil fédéral fixe au centime près le prix du lait ou des fruits pour combattre une inflation qui menace la monnaie, n'aurait-il rien à dire quand sur le marché du logement les loyers augmentent de 30 à 50 % en quelques années. Dans l'indice du coût de la vie, c'est le logement qui pèse le plus lourdement. Il ne s'agit pas de quelques centimes, mais de dizaines et de centaines de francs.

Les adversaires de l'initiative affirment que les subventions de la Confédération pour encourager la construction d'appartements à loyer modéré conduisent à une étatisation du logement. Crie-t-on à l'étatisation de l'agriculture parce que la Confédération verse des centaines de millions par an aux agriculteurs? En temps de crise, l'Etat n'a-t-il pas subventionné l'industrie hôtelière, la broderie? N'a-t-il pas introduit un dirigisme rigoureux dans l'horlogerie? Ne subventionne-t-il pas les chemins de fer privés?

Personne ne nie la crise du logement ni la crise des loyers. Alors, pourquoi ne pas traiter le marché du logement comme on a traité nombre d'autres branches de l'activité économique?

Pourquoi l'aide et l'intervention de la Confédération et des cantons ne conduisent-elles pas à l'étatisation de l'agriculture et des autres branches de la production protégées et contrôlées par l'Etat et auraient-elles comme conséquence l'étatisation du marché du logement?

L'étatisation du maché du logement n'est qu'un « miroir aux alouettes » — pour reprendre l'accusation de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » — pour faire voter les locataires en faveur de nouvelles augmentations des loyers.

Jules HUMBERT-DROZ.

A PROPOS...

Droit au logement.

On entend dire, on lit çà et là dans la presse: « Tout le monde est d'accord sur le but à atteindre. Tout le monde est d'accord qu'il faut mettre fin à la pénurie de logements et que les loyers doivent être supportables. Ce n'est pas là-dessus que les avis se partagent, mais sur le choix des moyens propres à assurer un tel résultat. » (Pierre Bolomey, « La Nation » du 27 juin 1970.)

Tout le monde? On ne peut plus douteux! Et d'ailleurs, que faut-il entendre par «loyers supportables»? Le général Massu estimait les interrogatoires à l'électrochoc « supportables »!

« Force est de constater tout d'abord que la construction des logements va très fort... » (ibid.)

Des logements? Quels logements? Villas particulières? Appartements à vendre? Et la destruction, **on n'en dit rien? J'ai un ami qui habite Montbenon, à Lausanne, une vieille maison qui va être démolie. On lui propose un appartement** à vendre, **dont l'achat équivaudra à plus de 1000 fr. de loyer mensuel. Non, la construction ne va pas très fort, du moins pas en ce qui concerne des appartements à loyer abordable.**

« L'évolution actuelle de la construction permet de rattraper peu à peu l'insuffisance des logements disponibles... » (ibid.)

On a envie de répondre comme l'humoriste à qui l'on disait que telle dame de sa connaissance avait trente ans: « Ça doit être vrai... Voilà vingt ans que je l'entends dire! »

Après tout, P. B. a peut-être raison: il est d'autres moyens, mais, jusqu'à présent, rien de positif, rien de sérieux n'a été proposé.

Jeanlouis CORNUZ.

DANS MON CALEPIN

XIII

Le marxisme ne prétend pas que les hommes sont mus totalement par des motifs économiques, ou seulement de façon primordiale. Réagissant contre les fumeuses théories des « idéalistes » selon lesquelles ce sont les idées seules qui forment l'histoire, Marx a voulu montrer la réalité sous un jour plus modestes et plus vrai. D'où sa théorie du matérialisme historique.

Lui et ses successeurs n'en ont pas moins tenté d'insérer les faits dans une gaine rigide, selon laquelle les modalités ou les conditions de la production constituent le facteur déterminant des structures sociales. Ainsi, la « fabrique manuelle » crée les sociétés féodales et la « fabrique à vapeur » les sociétés capitalistes.

Le matérialisme, dans ce cas, n'est pas une théorie philosophique comparable à celles des penseurs qui se sont attachés à ce problème en premier lieu. Il signifie simplement que Marx, Engels et leurs disciples ont eu recours à l'empirisme scientifique pour établir leurs démonstrations, faisant abstraction de tout appareil métaphysique.

Certes, ce matérialisme n'est pas identique à celui des encyclopédistes, qui le considéraient de façon trop élémentaire comme un mécanisme et un associationnisme. Il n'en reste pas moins que l'athéisme marxiste est déclaré dans nombre d'œuvres et d'auteurs différents, et qu'ainsi le marxisme, dans son essence comme dans ses applications, postule la foi dans sa philosophie et pas dans une autre. D'où l'intolérance qui a régné et règne encore dans les démocraties dites populaires à l'égard des Eglises et, phénomène combien révélateur, le fait que l'opposant au régime ne commet pas seulement une erreur, mais aussi **un péché,** qu'il doit procéder à son autocritique pour être puni et, peut-être, réhabilité — la science des dirigeants inspirés du message marxiste-léniniste ne pouvant être prise en défaut.

Je me suis longtemps posé la question de savoir comment, dans tous les cas et dans tous les temps, les conditions de production (la technologie et l'économie conséquente) déterminaient les structures sociales. N'apparaît-il pas évident que si ces caractéristiques valent fortement pour les sociétés modernes, d'une part elles ne sauraient tout expliquer exclusivement, d'autre part il semble bien difficile de les appliquer aux sociétés antiques et à ce qu'on peut deviner des tribus préhistoriques? N'y a-t-il pas encore quelque chose **avant?** Avant les conditions de production?

Bernard GYGI.

Quand l'avion entre en gare...

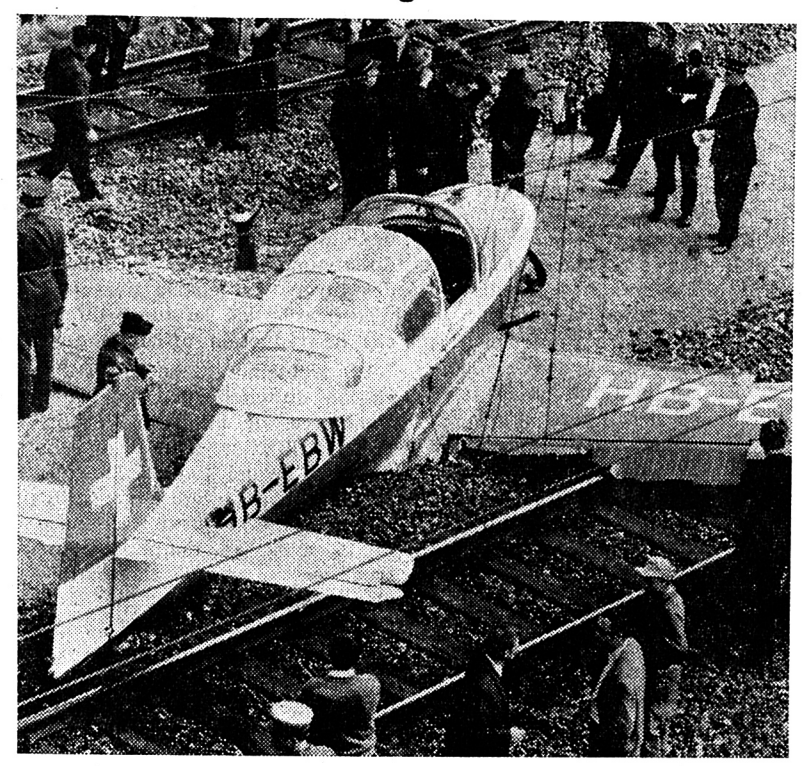

Un avion-école Piaggio de l'Ecole suisse de transport aérien de la Swissair a atterri en catastrophe mardi matin, peu avant 10 h., sur les voies de la gare de Zurich-Altstetten. Un instructeur et deux élèves-pilotes ont été blessés. Le feu s'était déclaré dans le moteur de l'appareil, qui avait décollé de Kloten pour un vol vers Samedan, dans l'Engadine. M. Adolf Sigg, chef-instructeur, annonça à la tour de contrôle qu'il allait tenter un atterrissage de fortune sur une place de sports située entre Hœngg et Schlieren. Mais l'avion, privé de moteur, perdait rapidement de l'altitude et le pilote fut contraint de tenter un atterrissage en catastrophe sur les voies de la gare d'Altstetten. Il réussit l'exploit de passer entre deux consoles supportant les lignes caténaires distantes de 40 mètres et de se poser juste avant le viaduc d'Altstetten.

Nouvelles revendications agricoles

Le lait et le fromage augmenteraient

Les revendications de l'agriculture pour le premier novembre ont été présentées mardi au cours d'une conférence de presse. Avec l'appui de l'Union suisse des paysans, l'Union cantonale des producteurs de lait demande une augmentation du prix de base de deux centimes par litre. L'union estime qu'on pourra ainsi compenser le manque à gagner sans pour autant modifier défavorablement le rapport lait/viande: la quantité de base garantie par le Conseil fédéral, de 25,75 millions de quintaux, ne serait en effet pas entièrement utilisée pour l'année laitière en cours. Les producteurs demandent néanmoins que la limite soit portée à 26 millions de quintaux, car la demande de fromage, élevée, permettrait selon eux d'utiliser ce supplément.

L'augmentation de deux centimes sera entièrement reportée sur le consommateur pour le prix du lait, à moitié pour le fromage (ce qui représente environ 12 centimes le kilo), et pas du tout pour le beurre. A moins — a dit le porte-parole de l'union — que les organisations de consommatrices n'acceptent expressément une nouvelle hausse du prix du beurre...

Le Comité directeur de l'USP motive ces revendications — qui vont maintenant être examinées par le Conseil fédéral — par le rapport du secrétariat des paysans suisses sur l'évolution des coûts et des rendements dans l'agriculture. Ce document, dit un communiqué, « confirme la hausse des coûts des agents de production, du prix des services et de la rétribution du travail consécutive à l'évolution des salaires dans les autres secteurs de l'économie ».

■ **LE TESSIN NE FOURNIRA PAS D'URANIUM.** — Depuis deux ans, une équipe de géologues fait des recherches dans la région du Monte-San-Salvatore et dans le Mendrisiotto pour déterminer l'importance des gisements d'uranium qui y ont été découverts. Ces recherches seront terminées prochainement, mais d'ores et déjà, on déclare qu'une extraction du précieux minerai n'est pas rentable. En effet, la quantité d'uranium dans les rochers du San-Salvatore est inférieure au taux de rentabilité minimum. En outre, l'extraction serait trop coûteuse en raison de la situation géographique et géologique des roches dans lesquelles on a décelé la présence d'uranium.

Cela s'est passé dans notre pays

■ **CORPS RETROUVÉ.** — Les plongeurs de la police du lac ont retrouvé mardi matin dans le Léman, au large de Vidy-Lausanne, le corps de M. J.-P. Uttin, 35 ans, compositeur typographe à Lausanne. Le bateau à rames de la victime avait été découvert lundi après midi, inoccupé et dérivant à 400 m. de la rive.

■ **COMMISSION FÉDÉRALE DU TRAVAIL.** — Le Conseil fédéral a nommé membres de la Commission fédérale du travail: à titre de représentant des cantons, M. Hans Kuenzi, conseiller d'Etat du canton de Zurich, qui succède à M. E. Brugger, conseiller fédéral; à titre de représentant de la science, Alexandre Berenstein, juge au Tribunal fédéral, Genève, qui succède à M. Henri Zwahlen, juge au Tribunal fédéral, Lausanne; à titre de représentants des travailleurs: Guido Nobel, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Berne, qui succède à Jean Möri, décédé, et M. A. Perruchoud, secrétaire central et vice-président de la Fédération chrétienne des ouvriers du bois et du bâtiment, Martigny, qui succède à M. R. Mugny, conseiller national.

■ **UNE BANDE DE VOLEURS HORS D'ÉTAT DE NUIRE.** — Grâce à une efficace collaboration entre plusieurs polices cantonales au cours des mois de juin et de juillet, une bande de voleurs qui sévissait depuis plus d'un mois dans le nord-ouest de la Suisse a été démantelée et arrêtée. L'arrestation de l'un des membres de cette bande par la police cantonale soleuroise a conduit à plus ou moins brève échéance à celle de six autres malfaiteurs. Selon les renseignements connus jusqu'à maintenant, ils auraient commis près de 80 délits. Cette bande, composée exclusivement de Suisses, opérait à trois ou à deux par rotation et employait des véhicules motorisés pour repérer des occasions propices de cambriolage ou pour transporter les marchandises volées.

■ **LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES.** — Le projet d'amélioration de 4 % des traitements des fonctionnaires fédéraux a été examiné mardi par la commission du Conseil des Etats qui l'a approuvé à l'unanimité. Avec l'accord du Conseil fédéral, la commission a, en outre, admis que cette augmentation ne doit pas entrer en vigueur le 1er janvier prochain, mais avec effet rétroactif, le 1er juillet 1970. Sa décision sur ce point a été influencée notamment par le nombre élevé des départs aux PTT et aux CFF.

■ **VIOL D'UNE AUTO-STOPPEUSE.** — Une jeune femme de 29 ans, habitant à Langnau am Albis (ZH), a été violée par un chauffeur de 21 ans qui, après lui avoir promis de la conduire de Zurich à Langnau, l'avait amenée de force dans le canton de Zoug où il accomplit son forfait dans un chemin forestier. Il la reconduisit ensuite à Langnau et la menaça, au cas où elle porterait plainte, de se venger. Mais, la victime, qui avait mémorisé le numéro de la voiture de son agresseur, informa tout de même la police qui put arrêter le coupable.

■ **CHAUFFARD MEURTRIER.** — L'inobservation de la ligne de sécurité a causé, hier, aux environs de 11 h., un grave accident de la route entre Stansstad et Alpnach. Deux personnes ont été tuées et trois autres grièvement blessées. Les deux victimes sont M. Erhardt Recke, 60 ans, et son épouse Gertrude, 56 ans, qui habitaient Langenhagen, près de Hanovre.

■ **JEUNE VALAISAN TUÉ.** — Un jeune Valaisan de 19 ans, M. Jean-Michel Barman, domicilié à Collonges, près de Saint-Maurice, est décédé à la suite d'un accident survenu lundi dans les mayens de sa localité. Le jeune homme perdit la maîtrise de son tracteur qui se renversa. Grièvement blessé, il fut transporté à la Clinique Saint-Ame à Saint-Maurice puis acheminé de nuit par un hélicoptère d'Air-Glaciers sur l'Hôpital de Lausanne. On apprenait mardi matin qu'il avait rendu le dernier soupir dans la nuit.

■ **CONVENTION NÉERLANDO-SUISSE.** — Le Conseil fédéral vient de publier un message demandant à l'Assemblée fédérale d'approuver la nouvelle convention de sécurité sociale conclue entre la Suisse et les Pays-Bas, le 27 mai de cette année. Elle est destinée à remplacer le premier accord d'assurances sociales conclu entre les deux pays en 1958, et un accord complémentaire de 1960. C'est la dixième convention bilatérale de sécurité sociale revisée ou conclue depuis l'introduction de l'assurance invalidité.

GENÈVE

Surveillance des loyers

Pour le Conseil d'Etat, il n'y a pas déni de justice

Le 20 juin dernier, P. Wyss-Chodat a posé au Conseil d'Etat la question écrite suivante:

Les milieux représentant les locataires se plaignent de l'absence de décisions de taxation prises par le Bureau cantonal de surveillance des loyers, à la suite des échecs de conciliation devant la Commission pour la surveillance des loyers, après les hausses de loyers notifiées depuis le début de l'année aux locataires des immeubles construits avant 1947. Cette absence de décisions constitue un déni de justice à l'égard des locataires qui ne savent pas, de ce fait, quelles sont les normes admises par l'autorité supérieure de taxation et se trouvent désemparés devant les commissions de taxation, comme ce fut le cas en 1966.

Combien de décisions de taxation ont-elles été rendues pour les appartements à usage d'habitation depuis le 1er janvier 1970 ?

Le Conseil d'Etat vient de faire parvenir la réponse ci-après aux députés, ainsi qu'à la presse:

La question évoquée par M. Wyss-Chodat a déjà été posée au Département du commerce, de l'industrie et du travail par la Communauté du logement. Le Conseil d'Etat ne peut que reprendre les termes de la réponse adressée à ce groupement, le 24 juin.

Le retard survenu dans la taxation des loyers après échec de la conciliation n'est pas le fait du service cantonal. Il provient d'une objection de principe soulevée par la Communauté du logement au mois de février dernier. Il s'agissait d'obtenir l'annulation d'une clause figurant dans la lettre de confirmation des hausses déjà notifiées avant la prorogation du régime légal de la surveillance des loyers. La clause prévoyait une modification de la durée du bail en cas de réduction officielle du loyer.

Le problème fut soumis à l'appréciation du chef du Département du commerce, de l'industrie et du travail de l'Office fédéral du contrôle des prix, lequel avait, à l'époque, admis la teneur de ladite clause. L'autorité fédérale ne s'est prononcée que le 10 avril en donnant pour instructions au service cantonal de déclarer cette clause nulle dans ses décisions.

Ce dernier, qui avait dû suspendre l'examen des oppositions jusqu'à droit jugé, ne put reprendre l'instruction des cas qu'à partir de cette date.

Relevons, par ailleurs, que la procédure d'enquête mise sur pied par l'autorité cantonale prend davantage de temps que jusqu'à présent. Outre la visite des lieux, le service cantonal opère une vérification approfondie de l'augmentation des charges invoquée par le bailleur pour justifier la hausse. Un questionnaire détaillé est envoyé au propriétaire qui a besoin d'un certain temps pour répondre ou fournir les justificatifs demandés.

Tout cela explique qu'aucune décision de taxation n'a pu être prise avant le mois de juin.

La situation est actuellement la suivante: sur 169 dossiers d'échecs de conciliation, le service cantonal a déjà procédé à 54 visites des lieux en présence des parties et pris 24 décisions. 115 restent donc à traiter. Le Conseil d'Etat veillera à ce que toute la diligence requise soit apportée au règlement de ces cas.

Il n'y a donc pas déni de justice ni préjudice pour les locataires, car chaque opposition doit être examinée pour elle-même en fonction des charges spécifiques de l'immeuble et de l'état d'entretien de la chose louée. Toute comparaison valable entre loyers d'immeubles différents ou même d'appartements différents dans le même immeuble s'avère dès lors bien difficile.

Le retard survenu ne lèse en aucune façon les intérêts des locataires qui continuent à payer l'ancien loyer jusqu'au prononcé de l'autorité.

Enfin, l'auteur de la question laisse entendre que la même situation se serait déjà produite en 1966. Cette allégation est erronée puisque les premières décisions de taxation après l'entrée en vigueur de la surveillance, le 1er avril 1966, datent du mois de juin déjà et que 246 taxations sont intervenues de juin à décembre 1966.

En marge de l'affaire IOS

L'« EFZO » le miroir de la presse, bulletin d'information interne des administrations fédérales a reproduit in extenso les articles de notre journal sur les difficultés d'IOS, parus entre le 12 et le 18 août.

Ces articles ont eu un réel succès et bien des personnes intéressées nous ont demandé de leur procurer la série des six numéros.

Mémento genevois

PALAIS EYNARD: LLxposition à l'occasion du 25e anniversaire des Nations Unies : « La coopération internationale par le document », ouverte jusqu'au 27 août.

THEATRE ANTIQUE (Ecole internationale, route de Chêne 62, tél. 26 15 15) 21 00, «La Paix» comédie musicale d'après Aristophane par le Théâtre de Carouge (en cas de beau temps seulement; si temps incertain le No 169 renseignera dès 18 30)

VISITES DE LA VIEILLE VILLE A PIED

Chaque lundi mercredi et vendredi, de 17 à 19 h., et le samedi, de 10 à 12 h., jusqu'à fin septembre Départ porte principale de l'Hôtel de Ville (en face de l'Arsenal) Vente des billets: Office du tourisme, place des Bergues 3, et Magasin de tabac Grand-Rue 37.

AU GRAND-THÉATRE

Nikita Magaloff et Henryck Szeryng

Ce concert, qui concluait magistralement les cours d'interprétation donnés par les deux solistes d'une valeur éprouvée, fut un régal du commencement à la fin.

Magaloff, dont le talent s'affirme toujours plus éclatant et décanté, interpréta deux concertos, l'un de Beehoven et l'autre de Weber. Dans ce dernier, surtout, il put donner toute sa mesure qui le situe parmi les plus grands noms de l'interprétation pianistique.

En seconde partie, Szeryng montra, dans un délicieux rondo de Mizart et un concerto de Tschaïkovski une maîtrise parfaite, une pureté cristalline de la mélodie et un rythme sans faille. Le public réclama un bis, dans lequel le musicien accompli qu'est Szeryng put déployer toutes les qualités d'une merveilleuse technique et d'un sens musical sans défaut.

L'Orchestre romand, remarquablement conduit par M. Baud-Bovy, joua en pleine harmonie avec les deux interprètes. En résumé, une soirée inoubliable qui enchanta un public justement enthousiaste.

Interim.

† M. Pierre Wenger

A la force de l'âge et alors qu'il eut pu faire bénéficier encore longtemps la collectivité de ses connaissances et de ses qualités humaines, M. Pierre Wenger vient d'être terrassé par un mal qui ne pardonne pas et contre lequel il lutta toute sa vie pour la santé de tous. Ingénieur chimiste, chargé de cours à la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Institut de radium, chef du service cantonal de contrôle des irradations à l'Institut d'hygiène, M. Pierre Wenger laisse derrière lui une œuvre scientifique remarquable. Homme brillant, cultivé et surtout humain, le défunt sera unanimement regretté par tous ceux qui l'ont connu en quelles circonstances que ce soit.

A sa famille, il laisse une épouse, deux fils et sa mère, nous adressons notre profonde sympathie. **L. P.**

DE RETOUR

P. Jaquet

docteur en chiropratique

NOUVELLE ADRESSE:
Centre chiropratique
Chemin
du Fief-de-Chapitre

Petit-Lancy - Tél. 92 23 77

Le Conseil administratif de la ville de Genève a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Gilbert GUILLET

ouvrier-artisan au Service des sports survenu le 22 août 1970.

Pour les obsèques, prière de bien vouloir se référer à l'avis de la famille.

Au nom du Conseil administratif:
Le conseiller délégué:
R. DAFFLON

Offres d'emploi

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ouvre une inscription pour le poste suivant:

un professeur chef d'atelier
à l'Ecole d'architecture

Il s'agit d'un poste à temps partiel.

Entrée en service: 1er octobre 1970.

Les candidats peuvent se procurer le cahier des charges afférent à ce poste auprès du secrétariat de l'Ecole d'architecture, boulevard Helvétique 9, 1205 Genève.

Dernier délai pour le dépôt des candidatures: 10 septembre 1970.

OFFRES D'EMPLOI

Département de la prévoyance sociale et de la santé publique — **Office des allocations aux personnes âgées**

Centre de réadaptation et d'occupation pour handicapés physiques cherche pour entrée immédiate ou à convenir

UN COLLABORATEUR

désirant surveiller et organiser les travaux de l'un de nos ateliers pour handicapés.

Nous demandons:
— nature ordonnée et méthodique;
— contact facile avec des handicapés;
— capable de diriger une équipe.

Le poste offert permet à son titulaire d'exercer une activité intéressante, variée et indépendante.

Il va sans dire que notre nouveau collaborateur sera préparé à sa nouvelle fonction et familiarisé avec son nouveau champ d'activité.

Les candidats de nationalité suisse peuvent faire parvenir leur offre, avec curriculum vitae et photo, à la direction de l'Office des allocations aux personnes âgées, avenue Ernest-Pictet 28-30, 1203 Genève.

CHRONIQUE JURASSIENNE

BRADERIE - PORRENTRUY
28, 29 ET 30 AOÛT 1970
son corso fleuri

PAUL DUBOIS S. A., 2610 SAINT-IMIER
engage pour **son usine de Saint-Imier**

DÉCOLLETEURS
AIDES-DÉCOLLETEURS
sur tours automatiques Tornos M 7, R 10, M 15.

OUVRIERS ET OUVRIÈRES D'ATELIER

Toutes prestations sociales.

Demander rendez-vous ou faire offres manuscrites à la direction.

Une CURE efficace !

Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires !
Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr 22.50 12.90, 5 40

Articles hygiéniques

Demandez les prospectus
Expédition rapide et discrète
E. Schneider
Case postale 121
8024 Zurich

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Pour lutter contre la TBC sans hésiter la dépister

Radiophotographies au Locle
du 7 au 17 septembre 1970

Société des sentiers du Doubs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 29 août 1970

Vu l'importance de l'ordre du jour, **15 h. très précises,**

à la Halle des fêtes aux Planchettes

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS NEUCHATEL

Service des ponts et chaussées

OFFRE A REPOURVOIR:
Un poste de

dessinateur

pour projets routiers et béton armé
Entrée en fonction: dès que possible ou à convenir

Un poste de

cantonnier

pour le secteur Hauterive—Saint-Blaise—Voëns
Entrée en fonction: dès que possible ou à convenir.

Un poste de

cantonnier - chauffeur

possédant si possible le permis de conduire de poids lourds
pour le secteur Cheneau-Les Bugnenets
Domicile: Dombresson ou Villiers.
Entrée en fonction: au plus tard le 1er novembre 1970
Conditions d'engagement:
être citoyen suisse en bonne santé.
Traitement: légal
Adresser les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, au Service cantonal des ponts et chaussées, case postale 1162, 2001 Neuchâtel, jusqu'au 12 septembre 1970

Abonnez-vous à notre journal

La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants
Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

21 août 1970

Naissances

Erard Carine-Jacqueline, fille de Pierre-Urbain, mécanicien, et de Madeleine née Kobza.

Dudan Pascal-Philippe, fils de Georges, ingénieur, et de Josette Claudine née Scheidegger.

Promesses de mariage

Lattarini Filippo, boulanger, et Ruggeri Lina.

Baldelli Sergio ouvrier mécanicien, et Rösch Brigitt.

Mariages

Carrino Giuseppe-Antonio, tailleur, et De Paclis Antonia.

Hoek Roelof-Karel-Maria, opticien, et van Lingen Jacoba-Corinelia-Maria.

Perotto Mario-Frédéric, horloger rhabilleur, et Lerch Hedwig-Anna.

Sissaoui Ammar, ouvrier de fabrique, et Fiorio Celeste-Alida

24 août 1970

Naissance

Tramaux Moïse, fils de Marc-Antoine, évangéliste, et d'Esther née Wittenwiler.

Mariage

Chételat Michel Gilbert, gendarme, et Christe Marie-Louise-Yvonne

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

21 août 1970

Promesse de mariage

Favre-Bulle Charles-André, dessinateur en machines, et Pétremand-Besancenet Claire-Lise.

Jura: Quand supprimera-t-on les bourgeoisies (II*)

Le choquant anachronisme des privilèges du sang

Dans notre précédent article, nous avons survolé les événements qui ont amené les « communes bourgeoises » jurassiennes à « collaborer » avec les municipalités, et nous avons vu combien cette « collaboration » était en fait unilatérale. Quelle est, aujourd'hui, la situation, et pourquoi estimons-nous que la suppression des bourgeoisies s'impose ? C'est ce que nous allons considérer dans ce second volet.

● Contre la « pénétration étrangère »

Le Jura compte 145 communes. Dans 40 d'entre elles, soit plus du quart, subsiste une bourgeoisie. Ces 40 bourgeoisies sont toutefois inégalement réparties entre les sept districts. Ainsi, le district des Franches-Montagnes (17 communes) n'en compte aucune. Le district de Porrentruy, avec 36 communes, n'a vu qu'une seule bourgeoisie subsister: celle du chef-lieu. A Laufon (12 communes) on ne trouve que 3 bourgeoisies, et encore le chef-lieu en « accapare-t-il deux: Laufon-Ville et Laufon-Faubourg. Le district de Delémont groupe 23 communes, mais 6 seulement se doublent d'une bourgeoisie, tandis que dans le petit district de La Neuveville 2 des 5 communes ont une bourgeoisie. C'est le district de Courtelary qui détient le record de ces survivances du temps passé, puisqu'il compte 14 bourgeoisies sur 18 communes; il est suivi du district de Moutier: 14 bourgeoisies aussi, mais sur 34 communes. Cette répartition irrégulière ne laisse pas de surprendre: pourquoi les bourgeoisies ont-elles survécu dans telle région plutôt que dans telle autre ? Il semble étonnant, à première vue, que les districts qui ont connu le plus vite l'industrialisation, le courant des idées progressistes, qui ont subi aussi le plus fort mixage de population, apparemment, soient précisément ceux où les bourgeoisies se sont le plus maintenues, tandis que des districts comme celui des Franches-Montagnes ou celui de Porrentruy où la population de souche est plus nombreuse, elles aient disparu. Mais c'est probablement logique si l'on y regarde de plus près: la réaction de « défense » des bourgeois contre la « pénétration étrangère » a justement été plus forte dans les districts qui se sont trouvés dans les courants imigratoires, tandis que dans les districts restés essentiellement ruraux, à population très stable, bourgeoisie et municipalité se sont trouvées naturellement confondues, les habitants des localités, dans leur presque totalité, en étant aussi les ressortissants. On devrait presque pouvoir dire que, dans bien des petites communes de l'Ajoie ou des Franches-Montagnes par exemple, la bourgeoisie a disparu en tant que telle parce qu'elle s'est simplement débaptisée, et que la municipalité s'identifie en fait à la commune bourgeoise. On trouverait certainement confirmation de la chose en établissant une étude qui prendrait en considération des éléments tels que la quotité d'impôt, l'étendue des possessions forestières de ces communes, les registres d'état civil, etc. Mais une telle étude déborderait largement le cadre d'un quotidien.

● « Les temps sont durs »...

Quarante bourgeoisies, donc, ont maintenu leur existence autonome et parallèle à celle des municipalités, dans le Jura. Bien souvent elles sont plus riches, plus prospères que celles-ci, quoique pour elles aussi, en général, les temps aient été durs... Au fil des décennies qui suivirent la passation des « actes de classification », la plupart des bourgeoisies ont encore abandonné aux municipalités la charge essentielle dont elles s'occupaient encore: l'assistance de leurs ressortissants. Ainsi, dans le district de Courtelary, seules 5 des 14 bourgeoisies pratiquent encore cette assistance qui a au moins l'avantage de conférer, sinon une justification, du moins un alibi à leur existence.

En effet, l'assistance aux ressortissants malades ou nécessiteux était une des tâches historiques des bourgeoisies; chacune d'elles réservait le produit d'une part de ses terres — le « fonds d'hospice » — à cette tâche. Mais c'était là œuvre de plus en plus coûteuse qui les amena à s'en décharger sur les épaules des municipalités. Il faut dire aussi que le rapport des biens bourgeois a sensiblement diminué en raison de l'évolution de la conjoncture. Le marché du bois n'est plus aussi florissant, l'estivage constitue de moins en moins, lui aussi, une bonne affaire. Or, la vente de leurs bois, la location de leurs pâturages, le produit de leurs fermes composaient l'essentiel des ressources des bourgeoisies. Dans ces circonstances, on comprend que pour beaucoup, le temps des vaches grasses soit révolu. Mais au fond, c'est la conception même de leur place dans la société actuelle qui est à la source des difficultés que rencontrent certaines bourgeoisies, et qui, de façon générale, les condamne toutes.

● Des bastions du conservatisme

Nous avons vu combien, au siècle passé, la commune bourgeoise pouvait exercer un pouvoir discrétionnaire au sein de la localité, nous avons vu à quel point les « actes de classification » passés avec les municipalités constituaient, du point de vue démocratique, des marchés de dupes. L'esprit de classe qui dictait l'attitude des bourgeois à l'égard des autres habitants s'est bien sûr émoussé, mais au fond, il reste pourtant le fondement même des bourgeoisies. Celles-ci constituent, au sein des communautés actuelles, des bastions du conservatisme le plus inconditionnel, des citadelles des privilèges du sang. Certes, il existe des cas de remarquable esprit de collaboration entre bourgeoisie et municipalité, il faut le souligner. Mais dans combien d'autres cas peut-on voir la bourgeoisie pousser l'esprit de caste au point de nuire à ses propres intérêts! Ainsi, pourrait-on citer cette bourgeoisie d'une commune en difficultés financières qui refuse obstinément les propositions réitérées d'émettre des bons de caisse, de consentir des prêts, bref de mettre son argent en circulation pour le profit égal des deux parties; rien à faire: la fortune de cette bourgeoisie reste « gelée » sur des livrets d'épargne, grignotée par la dévaluation sans « travailler »; et les bourgeois, oubliant qu'ils sont aussi municipaux, préféreront voir l'impôt communal augmenter plutôt que de se départir de leur esprit étroitement corporatiste! Car c'est là aussi un trait frappant dans nombre de communes: si beaucoup de membres influents de la bourgeoisie font en même temps partie des autorités municipales, on peut souvent constater qu'ils raisonnent en bourgeois plus qu'en municipaux. Au détriment bien sûr de la collectivité. Comme au « bon vieux temps ». De façon générale, d'ailleurs, les communautés des bourgeois s'illustrent par leur étroitesse d'esprit. Cette caractéristique, heureusement, change avec la montée de la nouvelle génération, qui a bénéficié d'un horizon plus large.

● La « pureté » bourgeoise a pris du plomb dans l'aile

Il reste que, malgré une conjoncture qui leur est moins favorable, les bourgeoisies subsistent et même se cramponnent à l'existence. Par traditionnalisme en partie, mais aussi par volonté de maintenir des privilèges qui, s'ils se sont atténués, n'en restent pas moins réels et choquants.

En effet, le statut actuel des bourgeoisies, a considérablement limité leur liberté d'action; en tant que corporation de droit public, elles sont soumises aux lois et règlements qui régissent les communes; en tant qu'exploitantes agricoles, elles sont soumises aux lois et règlements qui régissent l'agriculture. C'est ainsi qu'une bourgeoisie ne peut vendre ses terres sans autorisation cantonale; si une telle autorisation lui est accordée, elle ne pourra disposer que des 20 % au maximum du produit de la vente, le surplus devant être capitalisé; comptes et budget des bourgeoisies sont soumis à l'approbation préfectorale; leurs emprunts, leurs placements doivent aussi recevoir la sanction des autorités politiques. Les bourgeoisies n'ont le droit de verser des dividendes à leurs membres que si leurs finances sont saines.

Nonobstant ces limitations à leur autonomie, les bourgeoisies restent, à notre avis des éléments parasitaires dans une société moderne. Très souvent, ce sont elles qui possèdent la plus grande partie du territoire de la commune, qui se voit ainsi soustrait dans une forte mesure à une politique d'aménagement et de mise en valeur pour le profit collectif. Le produit de ces terres, seuls les bourgeois en bénéficient, sous forme de dividendes annuels attribués à chaque membre par la bourgeoisie. Certes, ces dividendes ne sont plus source de richesse comme ils ont pu l'être autrefois: ils ne se montent jamais qu'à quelques centaines de francs par an et par personne. Certes aussi, la qualité de bourgeois n'autorise plus, comme jadis, celui qui en bénéficie à échapper à l'impôt communal. Il n'empêche que le privilège du sang subsiste, et qu'en plein XXe siècle il nous paraît inadmissible que des citoyens se trouvent favorisés par rapport à leurs voisins de la commune par le simple fait qu'ils habitent l'endroit où leurs ancêtres étaient nés. D'autant que la « pureté » bourgeoise a bien pris du plomb dans l'aile depuis que la qualité de bourgeois s'acquiert contre finance.

Tout cela fait que les bourgeoisies ne se justifient plus. Si, jadis, elle purent correspondre à un idéal d'entraide adapté aux structures sociales du temps, si elles furent incontestablement un élément de sauvegarde du patrimoine en évitant que les terres se vendent à tout venant, elles ne font plus maintenant que figure de sociétés privées exploitant des biens dont la jouissance devrait revenir naturellement à la collectivité. Comme toute organisation qui constitue un vestige des temps passés, elles sont ausis un refuge incohérent de conservatisme politique. Mais il faudra bien qu'elles se plient à l'évolution. Nous ne devrions plus, dans quelques années, rencontrer ces « administrations parallèles » avec leurs présidents, leurs secrétaires, leurs receveurs, leurs conseillers, avec leur propre système électoral, leurs luttes d'influence, leurs petits profits. Nous ne devrions plus voir, au sein de nos communes, ces litiges sur l'entretien des chemins, sur l'aménagement du territoire, sur le chauffage des écoles (mais oui: souvent encore, les bourgeoisies fournissent le bois de chauffage des écoles en vertu des accords de jadis, mais ne veulent pas payer le mazout!), toutes ces difficultés qui naissent de la cohabitation d'une sorte de « caste » avec la commune démocratique. Et si, plus que les avantages matériels, ce sont les postes d'administration, les possibilités de « faire carrière » qui incitent les bourgeois à se cramponner au maintien de leurs communes bourgeoises, alors qu'ils sachent que de grandes tâches collectives attendent nos communes démocratiques, et que la démocratie manque de bras...

Michel-H. Krebs.

* Voir notre journal d'hier.

COMMUNIQUÉ

Au Conservatoire. — Le Conservatoire de La Chaux-de-Fonds va reprendre son activité. Les cours et les leçons commencent: pour les anciens élèves à partir du lundi 7 septembre, pour les nouveaux à partir du 15 septembre. Renseignements et inscriptions au secrétariat, avenue Léopold-Robert 34, dès mercredi 2 septembre. Téléphone 3 43 13.

Le monde parle des bagatelles comme de choses sérieuses et des choses sérieuses comme de bagatelles.

Montesquieu.

A propos de la prochaine votation cantonale neuchâteloise

Des chiffres qui ne prouvent rien!

Sous le titre « Assez d'impôt! », la « Voix ouvrière » publie un tableau des taux moyens de l'impôt cantonal neuchâtelois en 1965 et 1969.

Les chiffres indiqués comme étant ceux de 1965 ont trait en réalité à l'année 1964 (ancienne loi). Sur quatre chiffres, deux ont été mal relevés dans le rapport du Département des finances ou mal imprimés.

Ceux donnés comme se rapportant à l'année 1969 concernent en réalité l'année 1967!

Les taux d'imposition de la fortune et du capital sont donnés en pour-cent alors qu'il s'agit de pour-mille.

Il est parfaitement vain de comparer les taux résultant de l'application de la loi de 1949 et de celle de 1964.

Les éléments imposables sont différents. Autrefois les déductions légales pour charges de famille étaient opérées sur bordereau et les taux moyens d'imposition n'en tenaient pas compte tandis qu'aujourd'hui les déductions légales sont effectuées sur déclaration et les taux en tiennent compte.

Les chiffres exacts sont les suivants:

	1965	1969
Impôt personnes physiques: sur le revenu	4,12 %	4,86 %
Sur la fortune	2,22 ‰	2,28 ‰
Impôt personnes morales: sur le bénéfice .	11,62 %	11,20 %
Sur le capital	2,61 ‰	2,51 ‰

Ajoutons que la contribution aux charges sociales qui était d'environ 18 % de l'impôt direct en 1965, 1966 et 1967 a passé à environ 25 % en 1968 et 1969. Alors que les anciens taux variaient entre 6 et 18 %, les nouveaux sont compris entre 12 et 25 %. Ainsi l'accroissement des dépenses sociales de l'Etat a été couvert de la façon la plus sociale possible.

L'évolution du taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est tout à fait naturelle s'agissant de taux progressifs. Une correction s'impose après plus de cinq ans d'application de la nouvelle loi, c'est pourquoi le Grand Conseil a voté le 21 mai dernier un postulat socialiste en ce sens. J. C.

MINI-GAZETTE

LA CHAUX-DE-FONDS

● Alors qu'il travaillait à une fraiseuse, à la Fabrique Nationale, **un ouvrier a été blessé** au bras par l'engin, sa manche ayant été entraînée. Il s'agit de M. G. Previtalli, qui a été hospitalisé.

● **Trente-deux jeunes Américains** sont arrivés lundi pour un séjour en Suisse dans le cadre des échanges d'étudiants organisés par l'American Field Service. Ils séjourneront dans des familles de chez nous, notamment de La Chaux-de-Fonds. Hier soir, les autorités communales les ont reçus à dîner. En outre, ils visiteront le Technicum et une fabrique d'horlogerie.

LE LOCLE

● Renvoyée la semaine dernière à cause du mauvais temps, la **course annuelle** de la Résidence a eu lieu hier, par un après-midi magnifique. Deux autocars ont conduit les vieillards et leurs accompagnants par La Brévine, Les Verrières, Sainte-Croix, jusqu'à Mauborget, et retour par le bord du lac de Neuchâtel.

PAYS NEUCHÂTELOIS

● Alors qu'il escaladait le Creux-du-Van en compagnie de trois amis du vallon de Saint-Imier, **un jeune varappeur a fait une grave chute**, un piton ayant cédé. Il s'agit de M. Gérard Thomet, 22 ans, de Sonceboz, qui a été relevé sans connaissance et hospitalisé. Son état est très grave ; il a notamment le bassin et la cage thoracique fracturés.

● Le Tribunal du Val-de-Ruz a condamné à **huit jours de prison** avec sursis, à 150 fr. d'amende et aux frais un jeune cuisinier de Boudevilliers, G. S., qui avait volé et endommagé une auto.

● Un accident mortel qui s'était produit à Cressier lors de la construction d'un silo et où une grue avait touché une ligne électrique, brûlant le grutier et deux de ses aides dont l'un avait succombé, a connu son **épilogue judiciaire** devant le Tribunal de Neuchâtel. Pour homicide par négligence, quatre accusés comparaissaient: un chef monteur, un chef d'équipe, un monteur et le grutier. Seul ce dernier a été condamné: 200 fr. d'amende et 175 fr. de frais.

● La police a appréhendé dans une ferme de Chézard—Saint-Martin trois jeunes gens qui se droguaient. Ces jeunes gens, venus de Neuchâtel avaient loué un appartement dans une ferme du Val-de-Ruz il y a quelques mois déjà. Cet appartement était le lieu de rendez-vous de hippies qui, aux dires des habitants du village, fumaient du haschisch ou de la marijuana en écoutant une musique « appropriée », ce qui incommodait les voisins. L'appartement a été fermé par la police. Le juge d'instruction de Neuchâtel a ouvert une enquête afin d'établir la filière de toute l'affaire.

JURA

● En 1950 Delémont comptait 7450 habitants, vingt ans plus tard, elle en compte 12 000 dont 6300 adultes ayant le droit de vote. Cette poussée démographique implique une restructuration de l'organisation communale. Une commission présidée par le député Jardin (rad.) vient de remettre à cet effet un rapport au Conseil municipal.

La commission préconise notamment **la création d'un conseil de ville.** Actuellement, c'est l'assemblée communale qui constitue le législatif de la cité, tous les citoyens et citoyennes peuvent y participer (mais se gardent bien de le faire!). D'autre part, la commission envisage la création d'un poste de **maire permanent.**

● Le chalet du Ski-Club de Cortébert a été **cambriolé par de très jeunes enfants** (l'aîné de la bande a 10 ans!) habitant la région. Ces délinquants précoces ont en outre commis pour 500 fr. de dégâts.

● La police a appréhendé hier, au cours d'un contrôle routier, aux Emibois, **deux jeunes voleurs d'auto** de Genève. Leur interrogatoire se poursuit.

● Aux Vacheries du Fuet, pâturage situé entre le village du Fuet et Bellelay, **un chalet,** propriété de M. G. Grossenbacher de Zurich, **a été incendié** hier, vers 17 h. Le manque d'eau dans cette région, compliqua le travail des sapeurs-pompiers du Fuet, aussi le bâtiment, d'une valeur de 50 000 fr., fut détruit par les flammes. Il aurait été précédemment victime de cambrioleurs, et il n'est pas exclu que ce soient ceux-ci qui aient bouté le feu.

● Le petit Michel Fischer, 7 ans, a été **renversé par un cyclomoteur,** hier, à Porrentruy. Souffrant d'une forte commotion, il a été hospitalisé.

CARNET DU JOUR

LA CHAUX-DE-FONDS

Cinémas: CORSO, 20.30, «Easy Rider» — EDEN, 20.30, «La Peau de Torpédo» — PLAZA, 20.30, «Deux Salopards en Enfer» — RITZ, 20.30, «Viens mon Petit Oiseau chéri» — SCALA, 20.30, «Un Amour à Trois».

Sport: Patinoire des Mélèzes, 20.30, La Chaux-de-Fonds—Mannheim.

Pharmacie d'office: Coopérative, officine No 3, Léopold-Robert 108 (dès 21.00, tél. 11).

Permanence médicale et dentaire tél. 2 10 17.

LE LOCLE

Pharmacie d'office: Mariotti (dès 21.00, tél. 17).

Permanence médicale et dentaire: tél. 17.

NEUCHATEL

Cinémas: APOLLO, 1430, 20.00, «Exodus» — ARCADES, 15.00, 20.30, «Le Gendarme se marie» — BIO, 15.00, 18.40, 20.45, «Mash» — PALACE, 15.00, 20.30, «L'Angleterre nue» — REX, 15.00, 20.45, «Excited» — STUDIO, 15.00, 20.30, «Dracula et les Femmes».

Pharmacie d'office: Coopérative, Grand-Rue (dès 23.00, tél. 17).

PROGRAMMES

RADIO +TV

RADIO

Mercredi 26 août 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Colomba», feuilleton. 16.15 Collection jeunesse. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Lettres romandes. 18.30 Micro dans la vie - Mon pays c'est l'été! 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 La bonne adresse. 20.20 Ce soir nous écouterons. 20.30 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Vivre ensemble sur la planète. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Veillée chez Norge. 22.00 Europe-jazz. 22.30 Chasseurs de sons.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 A l'Olympia. 17.00 Mélodies de Paris. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Fanfare et chœur d'hommes. 20.15 Documentaire. 21.30 Wurenlos a 1100 ans. 22.15 Inf. 22.30 Big Band Ball. 23.30 Divertissement musical.

Jeudi 27 août 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 7.30 Mon pays c'est l'été! 7.45 Roulez sur l'or! 8.00 Inf. - Revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 Heureux de faire votre connaissance. 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-vacances. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Mon pays c'est l'été! 13.00 Variétés-Magazine. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 10.00 Semaine des quatre jeudis. 11.00 Culture française. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Kaléidoscope munichois. 10.05 Symphonie. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Symphonie. 11.05 Mus. variée. 12.00 Orch. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Feuilleton policier. 14.30 Orch. 15.05 Album aux disques.

TV ROMANDE

Mercredi 26 août 1970

17.00 Vacances-jeunesse. 18.00 Bulletin. 18.05 Lassie. 18.30 Pop hot. 18.50 Les Poucetofs. 18.55 «Nanou», feuilleton. 19.25 Roman d'août. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Simenon reçoit. 21.05 «Le Tombeau hindou», film. 22.35 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Mercredi 26 août 1970

1re chaîne. — 18.25 Dernière heure. 18.30 Skippy le kangourou. 18.55 Maison de Toutou. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Prune», feuilleton. 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.25 Vie des animaux. 20.40 Jeux sans frontières. 21.55 Année Beethoven. 22.45 Télénuit.

2e chaîne. — 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.25 Dossiers de l'écran. - «Lucrèce Borgia», film. 22.00 Débat.

Jeudi 27 août 1970

1re chaîne. — 12.30 Toute la ville joue. 13.00 Télémidi.

2e chaîne. — 15.00 «Le Jugement des Flèches», film.

CONVOCATIONS DU PARTI

JURA

SAINT-IMIER : Assemblée générale. — Ce soir mercredi, à 20 h., à la Maison du Peuple. Ordre du jour: élections communales. Présence indispensable.

CANTON DE NEUCHÂTEL

DISTRICT DE BOUDRY. — Réunion du grand comité (avec présidents de section et députés). Mercredi 26 août, à 20 h. 15, à l'Hôtel de Commune, à Cortaillod. Préparation de la votation sur le droit au logement. Se faire remplacer en cas d'empêchement.

COMITÉ CANTONAL. — Lundi 31 août, 20 h. 15, Hôtel City, Neuchâtel.

DES POURQUOI ET DES PARCE QUE...

Les historiens de l'avenir, s'ils se penchent un jour sur notre époque, jugeront sans doute qu'elle montrait un goût marqué pour les jeux de hasard. Les loteries profitèrent et l'on se montre de plus en plus friand de tous ce qui peut favoriser la chance. Cela tient sans doute à cet espoir secret que nous nourrissons tous, quels que soient notre tempérament ou notre éducation. « Un jour peut-être, je serai riche... Un jour peut-être, je pourrai faire ceci ou cela... »

La chance existe, c'est incontestable. Et puisqu'elle favorise les uns, pourquoi ne se pencherait-elle pas une fois sur vous. La déjà longue histoire de la Loterie romande fourmille d'exemples extraordinaires, montrant que la patience est souvent récompensée et que nombre de gens ont été favorisés par le sort après s'être cru abandonnés par lui. Le hasard peut faire qu'un des gros lots ou des moyens, distribués en septembre, vous échoie. Hâtez-vous donc de prendre un billet puisque, non seulement vous achetez une tranche d'espoir, mais encore vous faites une bonne action ; la Loterie romande a, en effet, versé aux institutions de bienfaisance et d'utilité publique, depuis sa création, plus de 62 millions de francs.

C'est tout de même quelque chose !

Lulubelle

— Si vous voulez vraiment tout sacrifier au confort, alors...

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

CE SOIR, MANNHEIM AUX MÉLÈZES

C'est le troisième match des hockeyeurs chaux-de-fonniers. C'est également l'avant-dernier des « amicaux » avant que débutent les affaires sérieuses. En effet, Legia Varsovie sera — mardi 1er septembre — le dernier invité des matches de préparation. Après, le H.-C. La Chaux-de-Fonds disputera les quarts de finale de la coupe d'Europe des champions contre Leksand, à Lyss et à La Chaux-de-Fonds, les 11 et 12 septembre. Puis, dès le 16 septembre, débutera le championnat international.

Mais, pour l'heure, restons-en à la rencontre de ce soir. Mannheim jouera pour la première fois à la Patinoire des Mélèzes. A vrai dire, c'est un adversaire beaucoup plus sérieux, plus difficile que Dynamo Bucarest ou que les Norvégiens. Les Allemands, qui ont un championnat très dur, sont déjà dans une excellente condition.

Pour leur part, les Chaux-de-Fonniers — mis à part André Berra (qui n'est pas disponible avant le 1er septembre) — sont au grand complet. Les deux militaires de Colombier (Dubois et Neininger) seront... en principe présents. Lorsque l'on connaît le hockey allemand et lorsque l'on voit la préparation sérieuse du H.-C. La Chaux-de-Fonds, on peut être assuré d'un beau spectacle.

La Chaux-de-Fonds alignera : Rigolet et Simon ; Furrer, Sgualdo ; Kunzi, Huguenin ; Dubois, Berger, Jeannin ; Pousaz, Turler, Reinhard ; Pelletier, Neininger, R. Berra et Probst. *R. D.*

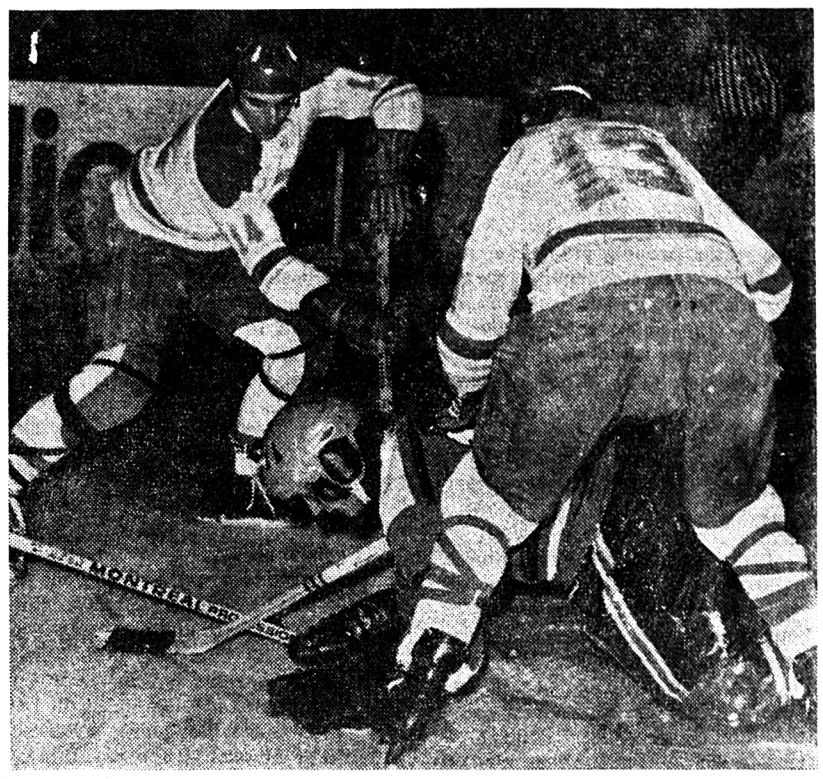

Dubois (de face), absent il y a huit jours (quarantaine chez les recrues), retrouvera Berger, que l'on voit de dos.

Tout savoir sur le football

● En vue du tournoi juniors des quatre nations, qu'organisera l'Association suisse de football, la sélection helvétique a joué un nouveau match d'entraînement. A la Gurzelen, les juniors suisses ont été battus par 3-0 par le F.-C. Bienne. La formation seelandaise ne présenta qu'en première mi-temps seulement son « onze » standard. Les sélectionnés juniors, inférieurs sur le plan de la condition physique, manquèrent totalement d'efficacité. Leurs meilleurs éléments furent le défenseur Marcel Parietti (Porrentruy) et l'attaquant Serge Mumenthaler (Granges).

● Un fidèle partisan d'une équipe de football brésilienne va recevoir une médaille : il était dimanche l'unique spectateur payant du match qui opposait Civilsan à Carioca, et dont la recette n'atteignait que deux cruceiros (1 fr.) ! Touché par sa constance et sa sportivité, la Fédération brésilienne a décidé de lui décerner une décoration.

● Malgré le retrait de sa plainte civile, Concordia entend poursuivre son action dans le cadre de l'ASF. C'est ainsi qu'il maintient son recours. La décision interviendra dans le courant de vendredi après midi. Dès lors, il est impossible pour Audax et Zofingue d'envisager de jouer en championnat le lendemain ou le dimanche — il en va de même pour Malley et Thoune.

● C'est aujourd'hui, à Buochs, que le footballeur Chaux-de-Fonnier Peter Risi s'engagera dans une nouvelle voie. En effet, il épouse une jeune fille de cette localité, Mlle Anni Meisslitzer. Une délégation du F.-C. La Chaux-de-Fonds assiste à la cérémonie. Nos vœux et nos félicitations au mécano-footballeur et à son épouse.

HOCKEY SUR GLACE. — *En match d'entraînement, Villars-Champéry a battu Fribourg, 7-4. Buts, pour Villars: Wirz (2), Grenon, Riedi, Piller, Gallaz, Cossetto ; pour Fribourg : Burki, Purro, Schmidt, Vonlanthen.*

ATHLÉTISME. — *Le recordman du monde du javelot, le Finlandais Jorma Kinnunen, a été la vedette de la réunion internationale de Helsinki avec un jet de 90 m. Pour sa part, l'Américaine Iris Davis a approché d'un dixième de seconde le record du monde du 100 m. féminin en réalisant le temps de 11"1.*

GYMNASTIQUE. — *Quatre sociétés de Neuchâtel (Neuchâtel Ancienne, Serrières, la Gym hommes et les Jeunes Vieux) ont décidé d'organiser, en collaboration avec l'Association cantonale à l'artistique, la finale du championnat suisse individuel aux engins 1970. Cette manifestation, qui constitue le sommet de la saison nationale, aura lieu les 21 et 22 novembre, au Panespo.*

Un policier pour chaque joueur

Les joueurs de l'équipe hollandaise de Feyenoord Rotterdam se sont entraînés en vue de rencontrer dans la nuit de mercredi à jeudi le club argentin d'Estudiantes de La Plata en match aller de la coupe intercontinentale de football, sous la surveillance de quinze policiers dont la présence avait été demandée par l'entraîneur Ernst Happel afin d'empêcher l'accès au stade des journalistes, photographes et partisans.

Cet entraînement s'est déroulé au stade de la Candela, du club Boca Juniors, à 30 km. à l'ouest de la capitale. Happel a déclaré, après les exercices physiques et techniques de ses joueurs, que « le jeu employé par son équipe serait défensif avec en outre des contre-attaques. Ce système, a-t-il ajouté, est celui qui fut le plus rationnel au cours de la coupe d'Europe. Je crois de plus que Kindwall et le puissant et habile van Haneghem seront déterminants dans la réussite de ma formation. »

De son côté, le triple champion d'Amérique du Sud des clubs, Estudiantes de La Plata, est installé dans le Country Club de City Bell, ville située à 65 km. de Buenos Aires. L'entraîneur Osvaldo Zubeldia a précisé, à l'issue d'un entraînement, que son équipe « était dans une excellente condition physique et qu'elle était animée d'un moral excellent ». Zubeldia a ajouté : « Tous mes joueurs virent dernièrement le film du match de la finale de la coupe d'Europe des clubs avec Feyenoord. J'en ai conclu que les Hollandais ont amplement mérité leur victoire, grâce notamment à trois ou quatre éléments de valeur. »

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Promesses de mariage

Bertacco Antonio, sommelier, et Williams-Jones Nicola.

Stauffer Michel-André, cuisinier, et Ruchet Simone-Jacqueline.

Keiser Walter-Ambrosius, technicien inspecteur, et Zürcher Elisabeth.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

Naissances

Nion Maria-Velen, fille de Jaime, mécanicien, et de Carmen née Pereira.

Uccelli Pierre-Louis, fils de Giuliano, plâtrier-peintre, et d'Ida-Natalina née Pianon.

Promesses de mariage

Andrey Frédy, chauffeur, et Kull Sonja.

Andri Mario, horloger rhabilleur, et Weiss Erika-Hedwig.

Ceregioli Gianni, manœuvre du bâtiment, et Di Nunzio Luisa.

Pofilet Gilles-Marie-Marc, horloger, et Gibellini Angela-Lucia.

Mariages

Hirschy Fritz-Armand, ouvrier d'usine, et Billod Danièle-Juliette-Emilienne.

Delacour Claude-Bernard, commerçant, et Boss Mariette-Andrée.

Dominique

Roman d'Eugène Fromentin

8

« C'est bon, c'est bon, père Jacques, lui disait-il, à demain », et il tâchait de passer outre ; mais l'obstination stupide du père Jacques était telle, qu'il fallait, coûte que coûte, prendre son mal en patience et laisser souffler les chevaux pendant que le vieux berger causait.

Un jour, Jacques avait, comme de coutume, enjambé le talus de la falaise du plus loin qu'il nous avait aperçus, et, planté comme une borne sur l'étroit sentier, il nous avait arrêtés court. Il était plus que jamais en humeur de parler du temps qui n'est plus, de rappeler des dates: la saveur du passé lui montait ce jour-là au cerveau comme une ivresse.

« Salut bien, monsieur Dominique, salut bien, messieurs, nous dit-il en nous montrant toutes les rides de son visage dévasté épanouies par la satisfaction de vivre. Voilà du beau temps, comme on n'en voit pas souvent, comme on n'en a pas vu peut-être depuis vingt ans. Vous souvenez-vous, monsieur Dominique, il y a vingt ans ?... Ah ! quelles vendanges, quelle chaleur pour ramasser..., et que le raisin « moûtait » comme une éponge et qu'il était doux comme du sucre, et qu'on ne suffisait pas à cueillir tout ce que le sarment portait !... »

Dominique écoutait impatiemment, et son cheval se tourmentait sous lui comme s'il eût été piqué par les mouches.

« C'était l'année où il y avait tout ce monde au château, vous savez... Ah ! comme... »

Mais un écart du cheval de Dominique coupa la phrase et laissa le père Jacques tout ébahi. Dominique cette fois avait passé quand même. Il partait au galop et cinglait son cheval avec sa cravache, comme pour le corriger d'un vice subit ou le punir d'avoir eu peur. Pendant le reste de la promenade, il fut distrait, et garda le plus longtemps possible une allure rapide.

Dominique avait assez peu de goût pour la mer : il avait grandi, disait-il, au milieu de ses gémissements, et s'en souvenait avec déplaisir, comme d'une complainte amère ; c'était faute d'autres promenades plus riantes que nous avions adopté celle-ci. D'ailleurs, vu de la côte élevée que nous suivions, ce double horizon plat de la campagne et des flots devenait d'une grandeur saisissante à force d'être vide. Et puis, dans ce contraste du mouvement des vagues et de l'immobilité de la plaine, dans cette alternative de bateaux qui passent et de maisons qui demeurent, de la vie aventureuse et de la vie fixée, il y avait une intime analogie dont il devait être frappé plus que tout autre, et qu'il savourait secrètement, avec l'âcre jouissance propre aux voluptés d'esprit qui font souffrir. Le soir approchant, nous revenions au petit pas, par des chemins pierreux enclavés entre des champs fraîchement remués dont la terre était brune. Des alouettes d'automne se levaient à fleur de sol et fuyaient avec un dernier frisson de jour sur leurs ailes. Nous atteignions ainsi les vignes, l'air salé des côtes nous quittait. Une moiteur plus molle et plus tiède s'élevait du fond de la plaine. Bientôt après nous entrions dans l'ombre bleue des grands arbres, et le plus souvent le jour était fini quand nous mettions pied à terre au perron des Trembles.

La soirée nous réunissait de nouveau, en famille, dans un grand salon garni de meubles anciens, où l'heure monotone était marquée par une longue horloge, au timbre éclatant, dont la sonnerie retentissait jusque dans les chambres hautes. Il était impossible de se soustraire à ce bruit, qui nous réveillait la nuit, en plein sommeil, non plus qu'à la mesure battue bruyamment par le balancier, et quelquefois nous nous surprenions, Dominique et moi, écoutant sans mot dire ce murmure sévère qui, de seconde en seconde, nous entraînait d'un jour dans un autre. Nous assistions au coucher des enfants, dont la toilette de nuit se faisait, par indulgence, au salon, et que leur mère emportait tout enveloppés de blanc, les bras morts de sommeil et les yeux clos. Vers dix heures, on se séparait. Je rentrais alors à Villeneuve, ou bien plus tard, quand les soirées devinrent pluvieuses, les nuits plus sombres, les chemins moins faciles, quelquefois on me gardait aux Trembles pour la nuit. J'avais ma chambre au second étage, à l'angle du pavillon touchant à la tourelle. Dominique l'avait occupée autrefois pendant une grande partie de sa jeunesse. De la fenêtre on découvrait toute la plaine, tout Villeneuve et jusqu'à la haute mer, et j'entendais en m'endormant le bruit du vent dans les arbres et ce ronflement de la mer dont l'enfance de Dominique avait été bercée. Le lendemain, tout recommençait comme la veille, avec la même plénitude de vie, la même exactitude dans les loisirs et dans le travail. Les seuls accidents domestiques dont j'eusse encore été témoin, c'étaient, pour ainsi dire, des accidents de saison qui troublaient la symétrie des habitudes, comme par exemple un jour de pluie venant quand on avait pris quelques dispositions en vue du beau temps.

Ces jours-là, Dominique montait à son cabinet. Je demande pardon au lecteur de ces menus détails, et de ceux qui vont suivre ; mais ils le feront pénétrer peu à peu, et par les voies indirectes qui m'y conduisirent moi-même, de la vie banale du gentilhomme fermier dans la conscience même de l'homme, et peut-être y trouvera-t-on des particularités moins vulgaires. Ces jours-là, dis-je, Dominique montait à son cabinet, c'est-à-dire qu'il revenait de vingt-cinq ou trente ans en arrière, et cohabitait pour quelques heures avec son passé.

(A suivre.)

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

MONTREUX
COUP DE CHAPEAU ET COUP DE BROSSE À RELUIRE

Les radicaux montreusiens sont peut-être de la pire espèce du genre « radicalix bonbordex triumphans », mais il faut leur reconnaître une habileté plus que machiavélique qui, sur le plan sportif, mérite un grand coup de chapeau ! En catapultant M. J.-J. Cevey du « Journal de Montreux » à la syndicature, ils ont non seulement découvert un magistrat très représentatif, mais encore ils ont trouvé un magnifique propagandiste de leur parti. En effet, depuis qu'il règne sur Montreux, et qu'il n'est plus au « Journal », M. Cevey n'y a jamais autant écrit. Une, deux, trois fois par semaine, ce sont des éditoriaux, étincelant en page une, qui chante la grande œuvre accomplie par la Municipalité bourgeoise et loue le Seigneur — ou à peu près — d'avoir accordé son secours à la belle commune que le cœur des Montreusiens aime.

Et surtout n'allez pas dire que le « Journal de Montreux » n'est pas neutre politiquement ! Ce serait de la pure calomnie !

ÉCUBLENS
MÊME PLUS QUE POUR UN COLONEL !

A la fête de la mi-été organisée par le Parti PAI, le président du Grand Conseil, M. J.-J. Teuscher, a parlé de sa fonction :

« Extérieurement, être président c'est assez agréable : « C'est M. le » Président par-ci, M. le Président » par-là. »

» On vous ouvre toutes les portes. On s'incline plu sencore que pour un colonel ! »

Diable ! Et dire que certains députés prétendent que la fonction parlementaire se dévalorise! Beau-fils de colonel, officier supérieur lui-même, M. Teuscher doit pourtant s'y connaître en matière d'inclination.

AIGLE
PERPLEXITÉ

Un chroniqueur de la « Feuille d'Avis du District d'Aigle » nous confiait récemment :

« J'ai lu ce matin dans un article de journal cette information qui m'a longtemps fait rêver : 1. L'Hôtel de Ville sera reconstruit avec les matériaux de l'ancien bâtiment. 2. L'ancien bâtiment sera utilisé jusqu'à ce que le nouveau soit reconstruit. »

On serait perplexe à moins ! mais avec le progrès technique, allez savoir jusqu'où on peut parvenir !

PAYERNE
LA PAROLE EST À M. CHEVALLAZ

Le « Journal de Payerne », en bonne feuille de l'extrême droite, s'en prend à l'initiative pour le droit au logement.

« Quelle est la portée du « droit » au logement » ? disait naguère un de ses articles. En réalité, c'est une déclaration de principe et rien de plus, de même que le droit à la nourriture ou le droit à la pluie et au beau temps. »

Plutôt que de répondre nous-même, laissons-en, pour une fois, le soin à M. Chevallaz.

« Bien que l'on puisse discuter le principe du « droit au logement », l'initiative du Mouvement populaire est actuellement la seule voie d'équité et de raison, prévoyant la protection des locataires aux côtés de l'encouragement à construire. Pour des raisons d'économie générale, de lutte contre l'inflation, autant que pour des considérations sociales, il est souhaitable qu'elle soit acceptée. » (« FAL » du 8 août 1970.)

Il serait impertinent d'ajouter un mot à un texte d'un homme aussi brillant que M. Chevallaz.

VEVEY
SPORT OU MACCARTHYSME ?

D'un récent article de M. G. Burky dans la « Feuille d'Avis de Vevey », nous tirons les lignes suivantes :

« Cérémonie protocolaire de la remise des médailles après la finale du 100 m. féminin. Meta Antenen monte sur la plus haute marche du podium. Elle porte un magnifique survêtement... soviétique ! Un moment après, la même scène se reproduit avec Margrit Hess, Edith Anderes, Beatrix Rechner, etc. Les filles de l'équipe nationale les ont échangés à Bucarest il y a dix jours, comme cela se fait couramment à l'occasion des rencontres internationales. C'est très bien. Autant se donner des souvenirs sportifs plutôt que du matériel de guerre ! Pourtant, nos jeunes championnes auraient mieux fait de laisser ces cadeaux à la maison et de se présenter à Berne avec leurs survêtements de clubs...

... En haut lieu, à la fédération, on n'a pas apprécié, surtout MM. Otto Grütter et Arnold Gautschi. Et au moment des sélections pour l'étranger, M. Grütter — colonel lui aussi — a son mot à dire...

En ce qui concerne Meta, Beatrix et Ursula, elles le paieront un jour ou l'autre, mais pas d'une façon directe. Pour quelques petits dixièmes de secondes on enverra quelqu'un d'autre à Bruxelles ou à Madrid. Elles devraient se souvenir que lorsqu'un litige éclate entre un sportif et un dirigeant, le sportif n'a jamais le dernier mot, hélas ! Philippe Clerc en sait quelque chose depuis certaines remarques trop pertinentes. Encore un détail : si un athlète « welsche » avait fait cela il y a cinq ans seulement, la presse alémanique aurait titré en gros : « Skandal in Bern ! »

M. Burki dit-il vrai ? Nos athlètes féminins risquent-elles l'éviction pour une gaminerie. Si un tel maccarthysme règne encore dans nos milieux sportifs, il serait bon que les conseillers nationaux socialistes posent des questions à M. Qui de Droit et exigent un bon nettoyage.

VÉBÉ.

Une locomotive sort des rails... et prend la clé des champs!

C'est à ce spectacle peu banal que nous avons assisté à Vallorbe ce vendredi 21 août, en prélude aux fêtes du centenaire de la ligne Lausanne-Vallorbe-Paris, du 12 au 21 septembre prochain.

Rappelons que cette ancienne locomotive à vapeur de la SNCF, du modèle 241 P 30 et pesant la bagatelle de 140 tonnes, était au dépôt du Mans ces dernières années, et qu'elle était destinée à la ferraille. Or, l'Association pour la conservation de locomotives à vapeur et de matériel ferroviaire (l'ACLM) s'y intéressa et, de fil en aiguille, Vallorbe, ville frontière et étape de la ligne Lausanne-Paris, la reçut en cadeau. Les CFF n'ayant, hélas ! pas de place à la gare de Vallorbe, un endroit au centre de notre localité lui fut trouvé : Les Prés-sous-Ville, entre le stade et une cantine de fête. Mais il fallait encore la descendre de la gare !

La maison Welti Furrer de Zurich, spécialisée dans les transports lourds, assura le déplacement de cette machine colossale. Dès 8 h., le convoi s'ébranla de la gare aux marchandises. Il comprenait un gros camion tirant une remorque à 12 essieux comptant au total 48 roues jumelées sur laquelle trônait notre locomotive solidement amarrée et pavoisée aux couleurs française, suisse et vaudoise. Elle avait vraiment fière allure ! De plus, cette remorque était accouplée à l'arrière à un deuxième camion poussant ou retenant le convoi. Tranquillement et sûrement, le tournant de la Clématéite fut passé. La rue Ruchonnet ne posa pas de problème; le virage plus serré amenant à la rue de la Gare se révéla un peu difficile en raison d'un changement de pente, mais tout se passa bien. Nous voilà à la place de la Liberté. Les camions abandonnèrent leur encombrante remorque le temps de faire demi-tour et le convoi reprit sa marche en sens inverse, pour descendre la rue du Moutier. En face du camping, un virage à angle droit. L'état d'un bord de la route nécessita quelques pelletées de sable sur lesquelles les ouvriers assurant ce transport placèrent de fortes plaques d'acier: toutes les assurances étant prises pour éviter un danger quelconque. Une nouvelle fois, la remorque s'ébranla, mais actionnée par son seul petit moteur, et prit ce virage de justesse en pleine diagonale. Enfin, l'arrivée aux Prés-sous-Ville acheva le dernier voyage de cette prestigieuse machine qu'est la 241 P 30 ; il a fallu 1 h. 40.

Mais que faut-il le plus admirer ? L'impressionnante locomotive et son tender, la précision d'un beau travail d'équipe ou le stoïcisme d'un public nombreux subissant sans broncher les assauts d'une pluie incessante ? car, malheureusement, le mauvais temps était de la partie au grand désappointement des dizaines, voire des centaines de photographes. Soyons optimistes ! Dans ce coin du Jura, août pluvieux fait septembre beau ! Qu'on se le dise et prochainement tous à Vallorbe pour les fêtes du centenaire et pour admirer sa locomotive !

Ph. G.

LA STATUE DE DAVEL

Il va y avoir de nombreux articles dans nos journaux sur Davel. Même, un livre doit paraître. Des manifestations s'organisent. Car il est né en septembre ou octobre 1670, on ignore quel jour exactement.

Son essai de révolution de 1723 a échoué. Mais on a bien fait de lui élever une statue. Il fit du service mercenaire en Hollande. Il savait que les Pays-Bas de jadis s'étaient affranchis du joug espagnol ; un petit pays l'avait emporté sur un puissant adversaire. Plus tard Davel combattit à Vilmergen aux côtés des Bernois. Il se rendit compte des possibilités des Vaudois devant les patriciens de la ville de Berne. Il pouvait espérer voir les Argoviens, les Oberlandais, d'autres encore également assujettis, aider les Vaudois.

Quant il se rendait à son domaine de Chaufferossaz au pied de la Tour de Gourze, il parlait avec les habitants ; il entendait leurs plaintes, leurs désirs. Il croyait qu'au moment où il donnerait le signal de la révolte il serait suivi. Il n'avait parlé de son projet à personne, car il ne voulait compromettre aucun de ses amis. Il voulait être le seul à courir des risques.

PIONNIER DE LA DÉMOCRATIE MODERNE

Il n'y avait pas de sociétés, de groupements, de partis au sein desquels on pût discuter, proposer des changements. En s'adressant au Conseil de Lausanne, formé de privilégiés du régime, il avait peu de chances de réussir. Il ne pouvait cependant trouver d'appui nulle part ailleurs.

Ses idées furent — et c'est là le plus remarquable — celles de la Révolution française, longtemps avant celle-ci : faire succéder à la tyrannie un régime de liberté, correspondant aux vœux du peuple. Ses convictions l'y conduisirent. Il s'inspirait beaucoup de l'Ancien testament, mais aussi de l'amour fraternel évangélique, dans un but d'équité, de justice pour tous, avec le désir de servir ses frères, en étant prêt, s'il le fallait, à donner sa vie. Il s'est efforcé de mettre en pratique le christianisme dans les circonstances de son temps.

EXEMPLE POUR NOUS ?

Ceux qui ont créé le canton de Vaud méritent aussi notre reconnaissance. Ils sont honorés par des noms de rues ou d'avenues. Un livre sur F.-C. de La Harpe a paru récemment. Et, le 150e anniversaire des événements de 1798 et de 1803 fut célébré dans tout le canton.

Davel peut-il être pour nous un exemple ? Evidemment les circonstances d'aujourd'hui sont autres. Des changements sont possibles sans recourir à la violence, par des initiatives populaires ou par des pétitions. Justement, des votations importantes sont en vue. Les progressistes ont du travail. Des réformes « modestes, mais urgentes » (comme le dit Jeanlouis Cornuz), sont réalisables (pour les logements, par exemple). Les révolutions, chez nous, se font aujourd'hui de cette façon.

Les Vaudois ont élevé une statue à Davel, peut-être par mauvaise conscience à son égard. Ce geste, malgré tout, honore un Vaudois particulièrement courageux. Nous avons à nous inspirer de son courage sans imiter à la lettre la manière dont il a voulu se rendre utile d'après les besoins de son époque.

A. ROCHAT.

Meilleur marché, un tapis

König en vaut deux

Trois magasins à votre service

Bas du Petit-Chêne - Rue de Bourg 14 - Place Saint-Laurent 22

Lausanne

LIQUEURS MARTIGNY Morand

On est quelquefois sot avec de l'esprit, mais on ne l'est jamais avec du jugement.

La Rochefoucauld.

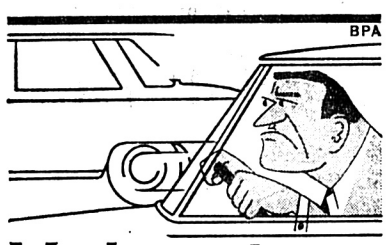

Vraiment si pressé.....?

Il ne faut que du monde pour polir les manières ; mais il faut beaucoup de délicatesse pour faire passer la politesse jusqu'à l'esprit.

De Lambert.

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Ça explose par tous les bouts ! Eddie Constantine revient dans son meilleur film
CARTES SUR TABLE
Un déchaînement d'action et de suspense, avec Françoise Brion, Sophie Hardy et Fernando Rey

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 20.30 préc. — 16 ans
2e semaine
Le film le plus célèbre du monde !
AUTANT EN EMPORTE LE VENT
Sur écran géant 70 mm., son stéréo ! Parlé français · Le film aux 10 Oscars

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 7 ans
Première vision suisse
Après «Jeux interdits», «La Guerre des Boutons», «Bébert et l'Omnibus», vous rirez aux larmes en famille des gags d'enfants les plus drôles avec
LE PETIT BOUGNAT
écrit par F. Boyer, réalisé par B. Michel

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 16 ans
En première
Le tout nouveau Edgar Wallace
LA VENGEANCE DU SCORPION D'OR
Aux limites de l'épouvante!
Le sommet du suspense!
Parlé français - En couleurs

Bourg Tél. 22 86 22
Français: 14.30, 19.00, 21.00 — 16 ans
Anglais: 17.00
Le chef-d'œuvre intéressant de Roman Polanski
CUL-DE-SAC
Françoise Dorléac et D. Pleasence
Un film inracontable et captivant
Prix: Fr. 4.—, 5.—, 6.—

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
LE CLAN DES SICILIENS
La fantastique histoire d'un hold-up opéré en plein ciel - Eastmancolor
Alain Delon, Jean Gabin, Lino Ventura

Colisée Tél. 32 51 25
En français: 15.00, 20.30 — 18 ans
En anglais: 17.00 (s.-t.)
L'œuvre osée de Mike Nichols, d'un humour féroce, avec D. Hoffman dans
LE LAURÉAT
(THE GRADUATE)
avec Katharine Ross et Anne Bancroft
Musique de Simon Garfunkel

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Un film policier sensationnel avec Shirley Maclaine et Michael Caine
UN HOLD-UP EXTRAORDINAIRE
(GAMBIT)
Technicolor · Parlé français

Georges V Tél. 23 43 31
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 — 10 ans
Première
C'est génial ! - Courez-y !
LES BEATLES « LET IT BE »
En technicolor - Faveurs suspendues

Lido Tél. 23 21 44
Franç.: 14.00, 20.15, 22.15 — 18 ans
Anglais: 16.15, 18.15 (s.-t.)
En première
Le monument de M. Antonioni
Mark Frechette et Daria Halprin dans
ZABRISKIE POINT
Le grand cri de révolte de la jeunesse, capté et transmis par le génial Antonioni. Faveurs suspendues

Métropole Tél. 23 62 22
Du lundi au vendr.: 14.30, 20.30 — 18 ans
Samedi, 14.30, 17.00, 20.30, 23.00
Dimanche, 14.30, 17.00, 20.30
2e semaine
LE LABYRINTHE DE LA SEXUALITÉ
Scope · Couleurs · Parlé français

Palace Tél. 22 13 30
En franç.: 14.00, 20.15, 22.15 — 16 ans
En angl.: 16.15, 18.15 (s.-t.)
Le meilleur «thriller» de notre époque!
St. McQueen dans le film de P. Yates
BULLITT
avec Jacqueline Bisset et R. Vaughn
La plus formidable poursuites automobile de l'histoire du cinéma

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.15, 20.30 — 16 ans
Ouverture de saison - Première
Le superfilm de suspense aux douze vedettes - Parlé français
AIRPORT
avec Burt Lancaster, Dean Martin, Jean Seberg, Jacqueline Bisset, George Kennedy, Helen Hayes, Van Helfin

Corso-Renens Tél. 34 00 35
RELACHE
Dès jeudi:
20.30 — 12 ans
LES DIX COMMANDEMENTS

Des algues vertes pour nourrir le monde

Un accord vient d'être signé entre la République fédérale et la Thaïlande pour la production et l'exploitation d'algues vertes en tant que denrées alimentaires. En coopération avec l'Institute of Food Research and Product Development, à Bangkok, un programme va être élaboré pour la réalisation d'un produit très riche en protéines. La participation allemande sera de l'ordre de 1,3 million de marks. Ce projet se base sur les travaux des chercheurs de l'Institut de recherche carbo-biologique de Dortmund. Les algues vertes ou « chlorophycées » (car elles ne possèdent comme pigment que de la chlorophylle) contiennent jusqu'à 51 % de protéines. Plusieurs millions de tonnes de protéines manquent chaque année à notre planète et près de deux milliards et demi d'êtres humains sont actuellement sous-alimentés. Grâce aux algues vertes, on pourrait tenter de combler cette terrible lacune. Deux diététiciens thaïlandais vont d'abord étudier à Dortmund les moyens d'utiliser les plantes miraculeuses dans leur pays. Les chercheurs allemands mettront au point avec leurs collègues thaïlandais des recettes pour « déguster » les algues et des tests seront réalisés dans les cantines scolaires. Des projets analogues sont à l'étude en Inde et dans d'autres pays asiatiques. Des firmes allemandes se préparent déjà à l'exploitation industrielle des phlorophycées. (DaD) D. H.

AMSTERDAM: L'opération « anti-hippies »

Les bagarres qui ont opposé la police aux hippies qu'elle tentait de déloger de la place principale d'Amsterdam ont fait au total 45 blessés et 700 000 fr. de dégâts. (Notre photo: un policier blessé est amené à l'ambulance.) Mais ce matin, on annonçait que les hippies revenaient « en douce » sur le Dam...

Les événements dans le monde

Proche-Orient: La négociation est engagée

Les négociations indirectes israélo-arabes, sous l'égide de M. Gunnar Jarring, envoyé spécial de l'ONU au Proche-Orient, ont débuté mardi lorsque le représentant israélien, M. Yosef Tekoah, a commencé à s'entretenir avec M. Jarring.

Ce premier entretien a duré trois quarts d'heure. Ensuite, M. Jarring a reçu successivement MM. Hamid Sharaf, ambassadeur jordanien à Washington, et Mohammed Hassan El Zayyat, chef de la délégation égyptienne à l'ONU. Ces trois entrevues ont semble-t-il été consacrées à l'exposé des positions respectives des parties. Il s'agira maintenant de les rapprocher... Quant à lui, U Thant s'est déclaré « optimiste avec prudence » sur la possibilité d'une solution négociée au conflit. Quant au représentant israélien, M. Tekoah, il a déclaré à la presse que les relations d'Israël avec les Etats arabes prendraient « un nouveau tournant », et que l'Etat hébreu était prêt à coopérer avec M. Jarring en vue de la conclusion « à brève échéance » d'accords de paix avec ses voisins arabes.

M. Tekoah a précisé qu'il quitterait New York pour Jérusalem dans la soirée après un deuxième entretien avec M. Jarring, « pour les consultations nécessaires à la poursuite efficace de tels pourparlers ».

Prié de dire qui le remplacerait pendant son absence, M. Tekoah a simplement répondu que M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, avait été nommé négociateur principal aux pourparlers de paix. Mais il n'a pas précisé si M. Eban se rendrait à l'ONU pendant cette période.

INQUIÉTUDES FINANCIÈRES À L'OIT

Si la décision du Sénat américain devient définitive, il sera alors nécessaire de reviser la portée financière de l'ensemble des programmes de l'OIT et de réétudier tout le budget de l'organisation, a déclaré un porte-parole de l'OIT à Genève.

Le porte-parole de l'OIT a précisé que, selon la procédure législative américaine, la décision du Sénat de réduire de 3,7 millions de dollars la contribution des Etats-Unis au budget de l'OIT devait encore être soumise à la Commission de la conférence de la Chambre des représentants et du Sénat. Si elle est alors approuvée, elle sera présentée, pour signature, au président Nixon.

La contribution totale américaine au budget 1970 de l'OIT devrait être de 7 millions de dollars environ, soit 25 % du budget de l'organisation.

ENCORE UN STARFIGHTER QUI TOMBE...

Un avion-école Starfighter du type TF 104 G de l'aéronavale ouest-allemande s'est écrasé au sol mardi peu après son envol de l'aérodrome de Jagel, dans le Schlesvig-Holstein, probablement à la suite d'un défaut d'un propulseur.

Un porte-parole du Ministère de la défense de Bonn a déclaré que les deux pilotes ont pu se sauver à l'aide du siège éjectable. La Bundeswehr allemande a déjà perdu 57 pilotes et 122 Starfighter.

CHAOS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE BRITANNIQUE

Enfermée dans un cycle inexorable de grèves suivies de mises à pied, elles-mêmes suivies de grèves de représailles, qui paraît pour le moment sans fin, l'industrie automobile britannique glisse lentement vers le chaos.

Mardi, plus de vingt mille ouvriers ne se sont pas présentés sur les lieux de travail. Ils seront sans doute davantage dans les jours qui viendront.

La grève des cinq mille employés de l'usine d'accessoires de GNK Sankey, à Wellington (Shoropshire), principale cause du malaise actuel, semble en effet devoir durer encore au moins plusieurs jours, de nouvelles négociations entre la direction et les employeurs ayant échoué une fois de plus lundi.

GNK Sankey est l'un des principaux fournisseurs d'accessoires de toute l'industrie, qui n'a guère la possibilité de trouver d'autres sources d'approvisionnement. La situation s'est encore aggravée en raison du mouvement de grève qui s'est déclenché lundi dans deux usines Dunlop, à Coventry. Or, à elles deux, les entreprises GNK Sankey et Dunlop fabriquent la quasi-totalité des roues pour voitures et camions en Grande-Bretagne. Aussi, les mises à pied se poursuivront-elles vraisemblablement chez Vauxhall, Chrysler, Massey Fergusson et à la British Leyland.

LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

Au Proche-Orient: Les négociations de paix peuvent commencer

Malgré les plaintes réitérées d'Israël contre les violations du cessez-le-feu par l'Egypte et l'Union soviétique dans la région du canal de Suez, la mission de paix de Gunnar Jarring a pu démarrer. Israël n'a insisté ni sur le lieu des pourparlers, ni sur le niveau gouvernemental que le gouvernement de Jérusalem eût préféré.

Ainsi c'est à New York, au siège des Nations Unies que les représentants d'Israël, de l'Egypte et de la Jordanie auprès de l'ONU commencent les négociations. Elles seront longues et difficiles, mais l'important est qu'elles commencent et que les diplomates se substituent aux officiers et la raison aux canons.

En Israël le Parti gahal ayant quitté la coalition gouvernementale, mène dans le pays une campagne nationaliste et chauvine, mais le peuple qui voit les impôts augmenter pour faire face aux dépenses militaires désire la paix.

Dans le camp arabe les oppositions sont plus vives et plus profondes. Seuls Nasser et le roi Hussein se sont mis d'accord pour engager les pourparlers de paix. L'Egypte et la Jordanie sont les deux Etats qui furent réellement en guerre avec Israël et qui ont les plus importants territoires occupés. La Syrie qui a aussi combattu et dont les hauteurs de Golan sont aussi occupées a refusé le plan Rogers, la décision du Conseil de sécurité de novembre 1967 et ne participe donc pas aux négociations. Son gouvernement prend une attitude d'attente, tandis que l'Irak et l'Algérie qui ont déclaré la guerre à Israël en juin 1967, sans combattre, qui n'ont reconnu ni le cessez-le-feu, ni le plan Rogers, ni les décisions du Conseil de sécurité, critiquent violemment l'Egypte et la Jordanie.

Mais les plus acharnés adversaires de la paix sont les Palestiniens dont l'unité réalisée sous la menace est de nouveau rompue. L'intention qu'on leur prêtait de créer rapidement un gouvernement palestinien en exil pour intervenir comme Etat dans les négociations n'a pas pu être réalisée. Les divergences entre les diverses organisations sont trop profondes et elles ne possèdent pas dans les territoires occupés des bases suffisantes. C'est du reste cette faiblesse qui a paralysé leurs actions dans le pays. Ils sont des guerilleros qui luttent de l'extérieur et non comme « des poissons dans l'eau » selon la formule utilisée par Mao.

Ils viennent de commettre une grande faute politique qui risque de leur coûter cher au moment du règlement de la question palestinienne.

L'Egypte et la Jordanie ayant l'appui de l'URSS, Yasser Arafat s'est tourné vers la Chine de Mao qui a promis aux feddayins l'appui des 800 millions de Chinois jusqu'à leur victoire totale. Cette promesse faite à Pékin à un délégué de la résistance palestinienne par le Gouvernement chinois fut confirmée à Arafat par l'ambassadeur chinois à Bagdad.

Or, l'intervention chinoise dans le conflit du Proche-Orient contre la politique et les protégés de l'URSS ne peut qu'accroître l'hostilité du Kremlin à la cause palestinienne et la Chine communiste n'a pas la possibilité de remplacer l'aide soviétique aux feddayins, aide politique et diplomatique d'abord, mais aussi aide financière et militaire. En recherchant l'aide de Mao et en claironnant le succès de leurs démarches, les Palestiniens non seulement perdent l'appui soviétique mais suscitent l'hostilité du Kremlin à leur cause.

Un autre signe de la désagrégation du front arabe est l'hostilité croissante entre la Syrie et l'Irak. Les deux Etats sont gouvernés par le Parti bass. Mais ce parti est profondément divisé en deux fractions hostiles. Or la Syrie prétend avoir découvert un complot fomenté par le Bass irakien qui aurait versé 100 millions de francs aux conspirateurs et leur aurait promis l'aide des armées irakiennes stationnées en Jordanie. Ce conflit vient se greffer sur la lutte que se livrent l'Irak et l'Egypte. A la violente et injurieuse polémique de presse s'ajoutent les emprisonnements d'Egyptiens en Irak et d'Irakiens en Egypte. Les étudiants irakiens du Caire sont expulsés comme aussi les étudiants palestiniens fidèles à Yasser Arafat. L'Algérie qui avait envoyé des forces armées sur le canal de Suez après la défaite arabe, vient de les retirer et une partie, non négligeable des Etats arabes restent l'arme au pied en observateurs ; le Maroc, la Tunisie, l'Arabie séoudite en particulier.

Le Liban vient d'élire un nouveau président de la République à la majorité absolue d'une demi-voix, 50 contre 49 ! Le nouveau président serait plus hostile que son prédécesseur à l'action terroriste des feddayins à partir du territoire libanais.

Bref, la division des Arabes ne pourrait guère être plus complète à la veille des négociations de paix qui ne concernent actuellement que trois Etats : Israël, la Jordanie et l'Egypte.

Souhaitons que ces négociations aboutissent rapidement à une paix qui garantisse l'existence et les frontières d'Israël, l'évacuation de la plus grande partie des territoires occupés, et surtout la collaboration nécessaire à la paix entre Israël et ses voisins arabes.

JULES HUMBERT-DROZ.

POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR:

Un réseau international de détection va fonctionner dès la fin de l'année

Un réseau international de détection, de mesure et d'étude de la pollution de l'air, organisé par l'OMS, commencera à fonctionner en décembre prochain. Ceci constitue la première mesure pratique prise contre la pollution à l'échelle mondiale.

L'OMS, qui attache une grande importance aux problèmes de santé liés à l'hygiène du milieu, a consacré trois ans d'efforts pour mettre ce réseau sur pied.

Le réseau OMS sera constitué de deux centres internationaux, situés respectivement à Londres et à Washington, de trois centres régionaux fonctionnant à Moscou, à Nagpur et à Tokyo, de vingt laboratoires, répartis à travers le monde. Il aura pour mission première de transmettre à l'OMS des renseignements sur les niveaux de pollution de l'air par l'anhydride sulfureux et les particules en suspension dans l'air. Les informations consisteront en des moyennes mensuelles permettant une véritable surveillance. La comparaison des tendances entre pays et leur évolution permettra d'alerter ceux où la situation se dégradera.

LES DEUX PRINCIPALES CATÉGORIES DE POLLUANTS

Pourquoi avoir choisi deux catégories de polluants seulement ? Bien sûr, des mesures seront effectuées pour plusieurs autres polluants, tels l'oxyde de carbone ou l'oxyde d'azote, mais les deux choisis sont considérés comme les plus significatifs du niveau général de pollution. En effet, l'anhydride sulfureux provient de la combustion du charbon et du pétrole; son niveau est donc en relation directe avec maintes activités industrielles et le chauffage domestique. Les particules en suspension dans l'air proviennent principalement des fumées, des poussières émanant des industries, des carrières, des trains à vapeur, etc. Le vent joue un rôle important dans leur dispersion.

LES RISQUES DE MALADIES

L'anhydride sulfureux, comme les particules en suspension, ne présente un risque pour la santé qu'à partir d'un certain degré de concentration. Quand ce degré est atteint ou dépassé, l'anhydride sulfureux devient un irritant des voies respiratoires. Le risque présenté par les particules dépend de la nature des poussières en suspension. S'il s'agit de plomb, on est en présence d'un produit toxique; si de la silice flotte dans l'air, il existe un risque de silicose. Quand le seuil de risque est atteint, l'anhydride sulfureux, en présence de certaines fumées, est un facteur aggravant de la bronchite et des maladies cardio-vasculaires. Cette situation est typique de Londres, mais bien d'autres données peuvent présenter des risques.

LE « SMOG » DE LONDRES (1952) A CAUSÉ 4000 DÉCÈS

Le « grand smog » de Londres illustre la mesure du péril dans des situations extrêmes. Du 5 au 9 décembre 1952, de nombreuses régions des îles britanniques furent enveloppées par un brouillard intense. En même temps, la météorologie constatait des conditions anticycloniques et une inversion de température. La large vallée de la Tamise et surtout Londres furent touchés par le phénomène, qui provoqua dans la capitale 4000 décès de plus que la moyenne de la période correspondante des années précédentes. Selon le Dr W. P. D. Logan, qui a étudié les effets sur la santé du « grand smog », « l'augmentation des décès a commencé dès le premier jour... Le centre de Londres fut plus touché que la périphérie... Tous les âges ont participé dans une certaine mesure à l'augmentation de la mortalité qui n'a pas atteint que les enfants et les vieillards. Dans la plupart des décès, on a relevé des atteintes de bronchite chronique, broncho-pneumonie et autres maladies pulmonaires ou troubles cardiaques. » Pendant cet épisode, les concentrations de fumées furent cinq fois plus élevées qu'en temps normal. La leçon du « grand smog » n'a pas été perdue pour les autorités de santé publique dans le Royaume-Uni, qui ont accéléré l'application d'une législation antipollution.

LA FAUNE ET LA FLORE EN DANGER

Le danger, on s'en doute, ne concerne pas seulement l'homme. Il menace la faune et la flore. C'est pourquoi le président Nixon a pu parler, à propos du rapport de la Maison-Blanche, de « désastre sociologique ». Le seuil de danger n'est pas le même pour les plantes, les fleurs, les animaux et les hommes. Ainsi, certaines fleurs, telle l'orchidée, ne résistent pas au smog. Il en va de même pour les épinards, le citronnier, l'avoine sauvage. Le pétunia et les haricots périssent par smog aigu.

Si l'on est universellement conscient du danger de la pollution de l'air, les pays ne sont pas tous d'accord sur les seuils représentant des risques pour la santé. Aussi l'OMS organise-t-elle une rencontre en octobre prochain à Genève pour essayer d'obtenir un accord sur ce point crucial.

Pas de crainte qu'il y ait trop de médecins !

La Belgique s'est efforcée de déterminer quelle serait, au cours de ces prochaines années, l'évolution probable de la demande de soins médicaux. Elle a établi que cette demande augmentera fortement aussi bien en Belgique que dans les autres pays d'Europe. Ainsi, en 1975, il faudra, pour l'ensemble de l'Europe, 16 à 19,5 médecins pour 10 000 habitants, ce qui représente une augmentation de 8 à 57 % par rapport à 1964. Pour la Belgique seule, 17 à 20 médecins par 10 000 habitants seront nécessaires pour faire face à la demande accrue de soins. Les auteurs de cette étude concluent que « ces chiffres sont élevés et devraient mettre fin aux craintes chroniques qu'a le corps médical qu'il y ait un trop grand nombre de médecins ».